



Syndicat de professionnelles et professionnels
du gouvernement du Québec

Mémoire **présenté à la Commission des finances publiques**

Avis sur les orientations de la CARRA, la qualité de l'administration de ses régimes de retraite et de son service à la clientèle

Le 28 août 2003

Nous remercions la Commission des finances publiques de l'invitation faite au Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) de porter les renseignements suivants à son attention.

État de situation

Le SPGQ et le RREGOP

Le SPGQ représente environ 18 000 membres dans les secteurs de la Fonction publique, de la Santé et de l'Éducation. Il est le plus grand regroupement syndical de professionnelles et professionnels au Québec. L'ensemble des membres du SPGQ cotise à un régime de retraite administré par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA). Nous estimons qu'environ 95 % d'entre eux participent au Régime de retraite du gouvernement et des organismes publics (RREGOP). Au 31 décembre 1999, date de la dernière évaluation actuarielle, les cotisations et les intérêts accumulés par nos membres dépassaient un milliard de dollars.

Constats

Nos commentaires découlent des constats suivants :

- les renseignements transmis par la CARRA sur une base individuelle aux participantes et aux participants ne sont pas toujours fiables ;
 - l'information fournie aux syndicats et associations non représentés au comité de retraite du RREGOP est insuffisante ;
 - le SPGQ n'est pas représenté au comité de retraite du RREGOP d'où il résulte qu'il ne participe pas à la gestion du régime ;
 - le SPGQ ne participe pas à la table centrale de négociation sur les modifications du régime ;
 - le RREGOP est inéquitable pour les professionnelles et les professionnels du SPGQ et ne répond pas à leur profil de carrière.
-

Des erreurs dans les renseignements transmis

D'entrée de jeu, précisons que le SPGQ considère les employées et les employés de la CARRA comme des plus compétents. Ils oeuvrent dans un domaine fort complexe et le service offert par ces personnes est de qualité et fiable. Ceci est d'autant plus important que l'investissement dans un régime de retraite tel le RREGOP est pour plusieurs l'engagement financier le plus important de leur vie.

La décision de prendre ou non sa retraite doit reposer sur des informations fiables. Actuellement, dans la majorité des cas, l'information (ex. : droit au rachat de service, coût du rachat de service) fournie est conforme aux dispositions des lois administrées par la CARRA. Il arrive cependant que des informations erronées soient transmises, ce qui a des conséquences importantes lorsque les participantes ou les participants prennent une décision irrévocable.

La CARRA doit prendre les moyens pour s'assurer qu'aucune erreur de ce type ne se produise. De plus, elle doit être imputable des renseignements fournis à nos membres. En ce sens, la CARRA doit offrir une juste compensation pour les dommages subis par les personnes participantes lorsque des informations incorrectes leur ont causé des préjudices.

L'information transmise aux syndicats manque de transparence

Nous réclamons que le Comité de retraite du RREGOP fasse preuve d'une plus grande transparence. Le SPGQ reçoit les procès-verbaux des réunions du comité de retraite du RREGOP. Cependant, l'information livrée est tronquée d'éléments essentiels tels que « législation » ou « études et analyses » qui selon nous, permettraient d'effectuer un suivi ou d'intervenir auprès des instances appropriées le cas échéant. De plus, nous ne sommes pas mis au courant des dossiers importants qui pourraient affecter nos membres. Lorsque nous avons demandé que ces informations nous soient transmises, la CARRA nous a répondu que sa façon de faire était conforme à la Loi d'accès à l'information.

Rappelons que les syndicats non représentés au comité de retraite comptent plus de 25 000 personnes participant aux régimes de retraite gérés par le comité de retraite du RREGOP. Nous estimons être en droit d'obtenir les informations qui nous permettraient d'apprécier l'évolution des régimes de retraite et, le cas échéant, d'intervenir.

Le RREGOP est inéquitable et mal adapté au profil des membres du SPGQ

L'objectif principal d'un régime de retraite est d'assurer un remplacement du revenu de travail au moment de la retraite. Le RREGOP est inéquitable pour les professionnels du SPGQ parce qu'il ne répond pas au profil de carrière de nos membres qui paient trop cher pour les bénéfices offerts par le régime. Le RREGOP est bâti en fonction du profil de la majorité des autres cotisants provenant principalement des grandes centrales syndicales. Le régime dans son état actuel désavantage les membres du SPGQ, notamment en ce qui a trait aux critères donnant droit à une rente non réduite ou à des mesures de départs volontaires.

Le SPGQ doit pouvoir négocier et participer à la gestion du RREGOP. Le SPGQ, qui représente 2.5 % des cotisants(es) au RREGOP, soit nos 18 000 membres, n'a actuellement aucun droit de regard sur la gestion ou la négociation de son régime de retraite et exige le droit de pouvoir négocier des bonifications pour le bénéfice de ses membres. Comme le SPGQ n'est pas représenté au comité de retraite RREGOP, et en résulte qu'il ne participe pas à la gestion du régime de retraite.

Recommandations

- **Que la CARRA soit imputable des renseignements fournis aux participantes et participants avec pleine compensation.**
- **Que le Comité de retraite du RREGOP fasse preuve d'une plus grande transparence à l'égard des syndicats indépendants.**
- **Que la Commission des finances publiques recommande au gouvernement de prendre les moyens nécessaires pour corriger les iniquités subies par les professionnels du SPGQ.**